

# UN SYSTEME D'INDICATEURS D'EQUITE DES SYSTEMES EDUCATIFS EUROPEENS : UN OUTIL D'ANALYSE DES POLITIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION EN COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

Julien NICAISE, Marie-Hélène STRAETEN, Ariane BAYE et Marc DEMEUSE  
Service de Pédagogie Expérimentale  
ULg

En septembre 2003, le Groupe européen de Recherche sur l'Équité des Systèmes Educatifs (GERESE) publiait un rapport intitulé : *L'équité des systèmes éducatifs européens. Un ensemble d'indicateurs*<sup>88</sup>. L'un des constats de cette étude est particulièrement interpellant pour le système éducatif de la Communauté française de Belgique tant celui-ci se démarque, par rapport à ses voisins européens, par son haut degré d'iniquité<sup>89</sup>.

## L'égalité, concept polysémique

Dans l'étude, le concept d'équité a été préféré à celui d'égalité. Cette dernière notion, plus répandue et, a priori, plus simple à appréhender, est pourtant trop problématique pour permettre, sans trop de difficultés, l'établissement de comparaisons internationales. En effet, il existe différentes formes d'égalité en matière d'éducation : l'égalité d'accès à l'école, l'égalité de traitement dans l'école, l'égalité en termes d'acquis scolaires à la sortie de l'école et, enfin, l'égalité en termes d'émancipation sociale et de valorisation des diplômes sur le marché de l'emploi après l'école. L'égalité est donc d'un concept polysémique dont certaines des dimensions peuvent varier selon les systèmes éducatifs, voir même se côtoyer simultanément au sein d'un seul et même système. Ainsi, parmi les textes et prescrits légaux régissant le système éducatif en Communauté française de Belgique, il est tantôt fait référence à l'égalité d'accès à l'école, tantôt à l'égalité d'acquis scolaires en termes de socles de compétence à acquérir par tous<sup>90</sup>. Pour atteindre ce second objectif, une politique de discriminations positives, inégalitaires en soi, a même été développée par le législateur afin d'offrir un meilleur traitement aux élèves potentiellement défavorisés. L'imbrication complexe de ces différentes logiques a donc amené les auteurs de l'étude à développer une approche multidimensionnelle où ces logiques peuvent interagir dans un débat ouvert à différents choix politiques. Dans cette optique, le concept d'équité éducative apparaît comme plus adéquat puisqu'il s'entend comme le respect de ce qui apparaît comme juste en regard d'un modèle de justice prédéfini, ce dernier se référant à l'une ou l'autre définition particulière de l'égalité.

### Quelques constats en Communauté française de Belgique

L'étude a permis l'élaboration d'un système d'indicateurs. Ceux-ci ont été établis de sorte qu'il soit possible d'appréhender, à travers eux, aussi bien les inégalités interindividuelles et les inégalités entre les catégories de personnes (selon le sexe, l'origine sociale, etc.) que la proportion

<sup>88</sup>GERESE, *L'équité des systèmes éducatifs européens. Un ensemble d'indicateurs*, Service de pédagogie expérimentale, Université de Liège, [2003]. ([http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/observation/equality\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/observation/equality_fr.pdf)).

<sup>89</sup>L'étude a été dirigée par le Service de Pédagogie Expérimentale de l'Université de Liège et menée en partenariat avec cinq autres universités en Europe.

<sup>90</sup>A la base, le système belge est néanmoins construit, non sur l'égalité, mais bien sur le principe de la liberté d'enseignement, soit sur son caractère privé. C'est ce qu'affirme la Constitution depuis l'indépendance et ce, même si lois et décrets ont progressivement infléchi cette conception ultra-libérale au fil du temps.

de personnes situées sous un seuil d'équité déterminé. Ces indicateurs ont été construits à l'aide de données collectées auprès de différents organismes internationaux ainsi que par le biais d'un *survey* international mené auprès d'élèves de l'enseignement secondaire en Europe<sup>91</sup>.

Parmi les indicateurs construits, certains permettent de mieux analyser les processus d'éducation comme, par exemple, la durée moyenne des études, les dépenses d'éducation, la qualité de l'éducation telle qu'elle est perçue par les élèves, etc. À ce niveau, la Communauté française semble disposer de certains dispositifs potentiellement favorables aux élèves dits «à risque»: les élèves d'origine sociale défavorisée et les élèves les plus «faibles» se trouvent, par exemple, généralement dans des classes moins nombreuses que dans les autres pays. Dans le même sens, les élèves nés à l'étranger se déclarent plus soutenus par leurs enseignants que les autres et la différence d'espérance de scolarisation, en nombre d'années, entre les élèves qui font les études les plus longues et ceux qui font les plus courtes est l'une des plus faibles d'Europe. Il faut cependant relativiser ce dernier constat car, même si la durée de l'obligation scolaire permet, plus qu'ailleurs, aux élèves de bénéficier de nombreuses années d'enseignement de base, un grand nombre d'entre eux demeurent plusieurs années durant au même niveau d'études et quittent le système d'enseignement sans certification finale suffisante. La tradition ségrégative du système (redoublements et orientation précoce) est d'ailleurs l'une des explications les plus probables de son degré d'iniquité plus élevé que dans les autres pays car, parmi ceux-ci, nombreux sont ceux où le redoublement des élèves est presque inexistant et où il n'existe pas de filières différenciées dans l'enseignement avant l'âge de quinze ou seize ans.

Certains indicateurs traitent également des inégalités d'éducation en matière d'acquis cognitifs et permettent de mettre en exergue, à la suite de l'étude PISA 2000 de l'OCDE, que le système éducatif de la Communauté française est, en Europe, l'un de ceux où les compétences des élèves sont les plus dispersées. En d'autres mots, l'écart entre les élèves les plus «forts» et les plus «faibles» est plus important qu'ailleurs, signe que le système éducatif assure difficilement à tous un minimum d'égalité en termes d'acquis scolaires alors que celle-ci est prévue officiellement. L'ampleur de la ségrégation entre les établissements scolaires est l'une des causes de cette disparité: plusieurs dispositifs se conjuguent en effet pour «trier» les élèves selon leurs caractéristiques et les rassembler au sein de tel établissement et de telle filière. Théoriquement, il faudrait par exemple que pas moins de 60 % des élèves «faibles» changent d'école pour que l'ensemble de ces élèves «faibles» soient répartis de manière égale dans l'ensemble des établissements scolaires, contre seulement 30 % en Finlande ou en Suède<sup>92</sup>! De plus, les élèves sont encore inégalement regroupés au sein des établissements selon la profession exercée par leurs parents, leur pays d'origine et leur origine linguistique. La liberté du choix de l'établissement scolaire et la concurrence que se livrent les établissements entre les différents réseaux d'enseignement ou au sein même de ceux-ci expliquent en grande partie ce phénomène. Ce choix politique fort, car constitutionnel, se heurterait donc à la concrétisation des principes d'égalité définis au sein même du décret «Missions»?

---

<sup>91</sup>En Communauté française de Belgique, 1450 élèves ont répondu à cette enquête. Voir A. Baye, M-H. Straeten, J. Nicaise et M. Demeuse, A qui profite la justice ? Normes, sentiments et critères de justice des élèves et enseignants de 2e année de l'enseignement secondaire en Communauté française de Belgique.

<sup>92</sup>Les résultats de la Finlande lors de l'étude PISA 2000 montrent que, contrairement aux idées reçues, l'hétérogénéité au sein des établissements scolaires et des classes en termes de caractéristiques des élèves est loin d'être incompatible avec un haut niveau moyen de compétence et une proportion d'élèves très compétents plus qu'enviable.

Ainsi, le système éducatif de la Communauté française de Belgique se caractérise par un haut degré d'iniquité dans différents domaines. On ne peut pas se contenter de ce constat. Cette étude, à peine entrevue ici, se veut un premier outil permettant aux décideurs d'évaluer et de (re)définir les politiques éducatives adaptées aux choix sociopolitiques des acteurs du système scolaire. Cela est nécessaire. D'ailleurs, l'étude révèle que les élèves francophones eux-mêmes manifestent des opinions tranchées sur la justice de leur système éducatif : près de la moitié pense qu'un enseignement juste devrait consacrer plus d'attention aux élèves les plus «faibles»... mais seulement 4 % d'entre eux estiment que c'est effectivement le cas !

---

Pour obtenir plus d'informations sur cette communication :  
[julien.nicaise@ulg.ac.be](mailto:julien.nicaise@ulg.ac.be)